

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1266

1<sup>er</sup> juillet 2009

### SOMMAIRE

Amanlis Invest, s.à r.l. ....	60753	Juria Consulting S.A. ....	60728
Anneaux Holding ....	60752	K-Botte S.à r.l. ....	60735
Barthstrasse S.à r.l. ....	60722	Kergral S.A. ....	60759
Brim S.A. ....	60760	LAFI Luxembourg S.à r.l. ....	60768
BR Luxembourg S.à r.l. ....	60767	Lagaf S.A. ....	60755
Chama S.A. ....	60767	Le Chalet de Remerschen ....	60735
Cialo Ru S.A. ....	60758	LSFAP Indonesian Investments S.à r.l. ...	60754
Convento III S.à r.l. ....	60753	LSFAP Indonesian Investments S.à r.l. ...	60753
Cure S.A. ....	60722	Luxcon S.A. ....	60761
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	60757	Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.	
Daum Investments International S.A. ....	60757	.....	60754
Debbie Investments S. à r.l. ....	60736	Madison Touche S.A. ....	60734
Delta 2 (Lux) Sàrl ....	60758	Manuel Investments S.A. ....	60757
D.I.E. Holding S.A. ....	60756	Mayreau Investissement S.A. ....	60756
Elis Luxembourg S.A. ....	60759	Michelman International Sàrl ....	60765
Era Investments S.A. ....	60726	Minicri International S.A. ....	60768
Eras S.A. ....	60726	Molberg Investment S.A. ....	60760
Etilux Luxembourg S.A. ....	60722	Mustique Capital London Partners SA ...	60732
European Air Trade & Lease Corporation, EATL Corp S.A. ....	60735	North and South Rail Investments S.à r.l.	
Europe Service Development S.A. ....	60735	.....	60722
Falck Energy S.A. ....	60728	Olibel S.à r.l. ....	60756
Feronia SICAV SIF ....	60762	Prá'dda S.à r.l. ....	60732
Fruitbrokers S.A. ....	60755	Real Estate Management Investissement S.A. ....	60759
GDS Management S.A., SPF ....	60726	Riviera Immobilier S.A. ....	60726
G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l. ....	60756	Segalux International S.A. ....	60752
G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.à r.l. ....	60761	SGAM AI Property SICAV - FIS ....	60760
Gourmand'In S.A. ....	60764	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A. ....	60758
Hellas Telecommunications ....	60759	Steel Center S.A. ....	60734
HRD Holding S.A. ....	60755	Strategia Holding S.A. ....	60752
ImmoFin Mezzanine S.A. ....	60754	Totkamys Holding S.A. ....	60754
ING REEOF Soparfi B S.à r.l. ....	60732	Tubilux International S.A. ....	60734
ING REEOF Soparfi D S.à r.l. ....	60734	UBP FUNDS Société Anonyme ....	60753
Inter-Storages S.A. ....	60768	Vitol Holding II S.A. ....	60755

**North and South Rail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.714.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073682/15.

(090086786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Etilux Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073675/10.

(090087100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2009073683/13.

(090086794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Cure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 146.531.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft KWF BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 27-35, op der Heckmill, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 105.997,

hier vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder:

- Herrn Christian KISTLER, Unternehmensberater, wohnhaft in D-82140 Olching, Geschwister-Scholl-Weg 6,
- Herrn Jörg WIENEKE, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Strasse 2,

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

## I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „CURE S.A.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Vermittlung von Girokonten, Tagesgeldkonten, Sichteinlagen im Allgemeinen so wie die Kundenbindung und Kundengewinnung für Kreditinstitute über das Internet, sofern sie nicht Genehmigung bedürftig sind.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je EINTAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II. - Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

## V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie vorerwähnt, die EIN HUNDERT (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINHUNDERT TAUSEND EURO (€ 100.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

### *Erklärung*

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend fünf hundert Euro (€ 1.500.-).

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
  - a) Herrn Christian KISTLER, Unternehmensberater, wohnhaft in D-82140 Olching, Geschwister-Scholl-Weg 6,
  - b) Herrn Jörg WIENEKE, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Addi-Merten-Strasse 2,
  - c) Herr Fabian SCHULZ, Steuerberater, wohnhaft in D-54294 Trier, Eurener Strasse 59 a.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ZIMMER & SCHULZ LUX -INTERNATIONAL S. à r.l., FIDUCIAIRE - EXPERT COMPTABLE, mit Sitz in L- 5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 40. 574

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Herr Christian KISTLER, vorgenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates bestellt, sein Mandat endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6783 Grevenmacher, 31, op der Heckmill.

### WORÜBER URKUNDE,

Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. KISTLER, J. WIENEKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 juin 2009. Relation: ECH/2009/703. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 11. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009073295/201/178.

(090087049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Era Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.495.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 7 octobre 2008 entre:

Société domiciliée: ERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme  
22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 142.495

Et

Domiciliataire: TASL PSF S.A., Société Anonyme  
22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 20 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009 .

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073451/17.

(090087096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Riviera Immobilier S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.857.

Le siège social de la société RIVIERA IMMOBILIER S.A., à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de LUXEMBOURG, section B numéro 110.857, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Maître Daniel PHONG

*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2009073467/11.

(090086693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**GDS Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

R.C.S. Luxembourg B 138.798.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 09 mai 2008 entre:

Société domiciliée: GDS MANAGEMENT S.A., SPF Société Anonyme  
22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 138 798

Et

Domiciliataire: TASL PSF S.A., Société Anonyme  
22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg: B 94 933

a pris fin avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009073450/17.

(090087091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Eras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

L'an deux mil neuf, le huit juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERAS S.A." établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée sous le nom de NICKEL RE S.A. suivant acte reçu par Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 21 décembre 1990 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 11 mai 1991 inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35.721

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Gilles COREMANS, directeur, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Aline DALENCONTE, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Béatrice SCHOTT, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg. Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de 736.017 Euros (sept cent trente six mille dix sept Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.263.983 Euros (un million deux cent soixante trois mille neuf cents quatre vingt trois Euros) à un montant de 2.000.000 Euros (deux millions d'Euros) entièrement libéré sans émission ni libération de nouvelles actions.

2. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à 2.000.000 Euros (deux millions d'Euros) constitué par 5.000 (cinq mille) actions, sans valeur nominale.

3. Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 736.017,- EUR (sept cent trente six mille dix-sept Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.263.983 EUR (un million deux cent soixante-trois mille neuf cents quatre-vingt-trois Euros) à un montant de 2.000.000,- EUR (deux millions d'Euros) sans création ni émission de nouvelles actions.

Le montant de 736.017,- EUR (sept cent trente six mille dix-sept Euros) a été libéré en espèces, et entièrement alloué au capital social de la Société.

La somme de 736.017,- EUR (sept cent trente six mille dix-sept Euros) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

*Deuxième résolution.*

En conséquence la résolution précédente de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.30 heures.

*Evaluation des frais.*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.950,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G.COREMANS, A.DALENCONTE, B.SCHOTT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22281. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073286/206/63.

(090087226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Falck Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.554.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 29 avril 2009*

1) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Falck Energy S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009073604/16.

(090086950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Juria Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.533.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société de droit anglais Juria Limited avec siège social à Finsgate, 5-7 Cranwood Street, London EC1V9EE, inscrite sous le numéro 06519266,

ici représentée par Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue au nom et pour le compte de sa mandante ainsi:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JURIA CONSULTING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil et l'assistance dans le domaine économique et fiscal au sens le plus large du terme, de même que toute prestations de services liées à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société aura également pour activité la tenue de livres comptables et tous travaux comptables et fiscaux y rattachés, tous services administratifs, de bureau et de secrétariat ainsi que toutes prestations administratives et de gestion en matière de droit social.

Elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie



d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son patrimoine immobilier propre par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de catégorie A avec droit de vote d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à trois cent dix mille Euros (€ 310.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions de catégorie A avec droit de vote et de catégorie B sans droit de vote d'une valeur nominale de cent (€ 100,-) Euros.

Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte de constitution au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Les actions sont et resteront nominatives.

Elles sont divisées en actions de catégorie A et de catégorie B. Les actions de catégorie A sont des actions ordinaires avec droit de vote, alors que les actions de catégorie B sont des actions privilégiées sans droit de vote ayant droit à un dividende préférentiel cumulatif de deux euros cinquante (€ 2,50) par action.

Les actions de catégorie B pourront être converties en actions de catégorie A sur autorisation préalable et vote conforme de l'assemblée des actionnaires de catégorie A et les modalités de conversion doivent être arrêtées et notifiées préalablement par le conseil d'administration.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

**Art. 6.** La cession des actions est soumise aux conditions suivantes:

a) l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions ("le cédant") doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée ("l'avis de cession") en indiquant le nombre et le prix des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

b) dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration émet son avis et transmet la copie de l'avis de cession aux actionnaires autres que le cédant par voie recommandée.

c) les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires.

Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre de actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

d) l'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai de trente jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

e) les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Toute contestation relative à la juste valeur du prix d'achat et n'ayant pas été résolue par accord écrit mutuel entre actionnaires sera, dans un délai maximum de trente jours après la survenance de cette contestation, soumise à un réviseur indépendant nommé par le conseil d'administration de la société. Les honoraires du réviseur d'entreprises indépendant seront partagés entre le cédant et le cessionnaire. La détermination du prix d'achat par le réviseur d'entreprises indépendant sera définitive et sans recours.

f) le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. Dans un délai de deux mois à partir de la réception de l'avis de cession indiqué au 2<sup>ème</sup> paragraphe de cet article, le conseil d'administration doit approuver ou refuser le transfert des actions. Si le conseil d'administration n'approuve ni ne refuse le transfert des actions dans ce délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 10.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 11.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le 15 mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:  
Juria Limited, London . . . . . 310 actions

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, préqualifiée, et représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée au nom et pour le compte de sa mandante en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Marcel RECKING, expert-comptable, né à Luxembourg le 05 septembre 1951, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée L.F.A. LuxFiduAudit avec siège à L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer, RCSL B 112.000.

5) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.

5) Le siège social est fixé à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte, après d'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V.BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 3 juin 2009. Relation: CAP/2009/1792. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I: Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 10 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009073298/225/200.

(090087117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Prâ'dda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER

18a, rue de Mondorf

L-5750 Frisange

Signature

Référence de publication: 2009073696/13.

(090086829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**ING REEOF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 362.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.072.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009073697/13.

(090086805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Mustique Capital London Partners SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 31.358.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand nine, on the twenty ninth of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Cameo Sàrl, with organization number B-100081 and registered address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Mustique Capital London Partners SA", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 31358, has been incorporated by deed enacted on the 19<sup>th</sup> July 1989, published in the Mémorial C number 8 of the 9<sup>th</sup> of January 1990;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "Mustique Capital London Partners SA" amounts currently to thirty one thousand Euros (31 000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Mustique Capital London Partners SA".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf le vingt-neuf avril,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Cameo Sarl, enregistrée sous le numéro B-100081 avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Mustique Capital London Partners SA", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 31358, a été constituée suivant acte reçu le 19 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 8 du 9 janvier 1990.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Mustique Capital London Partners SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille (EUR 31 000), représentés par mille (1 000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Mustique Capital London Partners SA".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19555. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009073273/211/82.

(090086612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**ING REEOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 597.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.940.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

*Signatures*

Référence de publication: 2009073699/13.

(090086811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Tubilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.667.

---

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073700/12.

(090086813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Madison Touche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073701/10.

(090086714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Steel Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.342.

---

Il résulte de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires du 3 juin 2009 que:

- les mandats d'administrateurs confiés à:

\* Monsieur Jean-Paul KLING

\* Monsieur Romain ZIMMER

\* Monsieur Alhard von KETELHODT

ont été renouvelés pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire prévue en 2015

- le mandat de commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL a été reconduit pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire prévue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Administrateur

Référence de publication: 2009073306/19.

(090087003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**K-Botte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.790.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER  
18a, rue de Mondorf  
L-5750 Frisange  
Signature

Référence de publication: 2009073702/13.

(090086825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**European Air Trade & Lease Corporation, EATL Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.482.

---

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073703/10.

(090086715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**E.S.D. S.A., Europe Service Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.307.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073704/10.

(090086724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Le Chalet de Remerschen, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5441 Remerschen, Zone de récréation et de Sports.

R.C.S. Luxembourg B 75.126.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER  
18a, rue de Mondorf  
L-5750 Frisange  
Signature

Référence de publication: 2009073706/13.

(090086822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Debbie Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.749 (the Company), incorporated on 19 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 of 20 January 2009.

There appeared:

1. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.662, owner of 365 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. Borletti Group 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.429, owner of 135 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred to under items 1. and 2. above are collectively referred to as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 500 shares of EUR 25 each in the share capital of the Company amounting to EUR 12,500;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment to the existing articles of association of the Company (the Articles), insertion of a definition section in the Articles and insertion of new articles in the Articles; subsequent renumbering and restatement of the Articles in their entirety, with insertion of or changes to, to the extent necessary, the headings in the Articles;

3. Reclassification of the mandates of managers of Géraldine Schmit and Emmanuel Mougeolle as A Managers of the Company;

4. Appointment of a B Manager of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the existing Articles, to insert a definition section in the Articles and to insert new articles in the Articles. The Meeting further resolves subsequently to renumber and restate the Articles in their entirety, with insertion of or changes to, to the extent necessary, the headings in the Articles. The Article shall henceforth, in their fully restated version, read as follows:

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the Companies Act, as well as by the Articles.



**Art. 2. Corporate purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the making, purchasing or investing in loans, securities or other financial assets of any type, without coming within the scope of the law of 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended. For that purpose, the Company may grant loans, acquire participations in loans or commitments in financing transactions, give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations and benefit from guarantees or security interests granted by third parties. The Company may further borrow in any form.

2.2 The Company may carry out any operation or transaction which is ancillary to or which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company has the name "Debbie Investments S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City in the Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of managers of the Company.

5.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) per Share each.

**Art. 7. Amendments to the share capital.**

7.1 The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or, if there are two or more of Shareholders, by a decision of the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 19.2.

7.2 There shall be no share premium on any Shares without the unanimous approval of the Shareholders.

**Art. 8. Redemption of shares.**

8.1 The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

8.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the general meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with Article 19.2.

**Art. 9. Entitlement of profits.** Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence, subject to any relevant provisions of the SHA as concluded between the Shareholders from time to time.

**Art. 10. Indivisible shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 11. Transfer of shares.**

11.1 In the case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

11.2 In the case of two or more Shareholders, the Shares held by each Shareholder shall be Transferred, subject to the requirements of article 189 of the Companies Act and only as permitted by, and in accordance with the procedures, set forth in the Articles and in any relevant provisions of the SHA.

11.3 Except with the prior written consent of the other Shareholder, no Shareholder shall Transfer any of its Shares unless it Transfers such Shares together with the other Interests it holds in the Company on a proportional basis and no Shareholder may Transfer any of its Shareholder's Loans or other Interests unless it Transfers such Shareholder's Loans or other Interests together with its Shares, on a proportional basis.

11.4 Except with the prior written consent of the other Shareholder, no Shareholder shall Transfer any of its Shares unless it complies with all the relevant provisions of the SHA.

11.5 No Transfer shall be carried out until 27 May 2010 (the Initial Period).

11.6 Notwithstanding the provisions of Article 11.5 above:

(a) Borletti Group 2 will be entitled to Transfer all or part of its Shares to any entity Controlled or managed by Mr Maurizio Borletti, provided that Mr Maurizio Borletti enjoys in such transferee entity the same level of powers and authority as in Borletti Group 2;

(b) Lux One will be entitled to Transfer all or part of its Shares to any entity of the RREEF Group (as defined in the SHA); and

(c) Transfers to Third Parties during the Initial Period shall be permitted only in the event that Lux One and Borletti Group 2 Transfer Shares in the Company (i) simultaneously, (ii) on a proportional basis in accordance with their then applicable Percentage Shareholding and (iii) in a total aggregate amount not to exceed 20% of the Shares in the Company.

#### **Art. 12. First refusal.**

12.1 In the event that a Shareholder (the Initiating Party) wishes to Transfer part or all of its Shares and other Interests (the Transferred Shares) to a Third Party, such Initiating Party shall first deliver a notice in writing to the other Shareholder and to the Company (the First Refusal Notice) whereby the Initiating Party offers to Transfer the Transferred Shares to the other Shareholder for a price (payable in cash) and on such other terms and conditions (which shall include the scope of the representations, the cap and the duration of the warranty it contemplates to grant to a potential purchaser) as indicated in the First Refusal Notice (the First Refusal Sale Terms).

12.2 Upon receipt of the First Refusal Notice from the Initiating Party, the other Shareholder shall have thirty (30) calendar days to give notice (a First Refusal Acceptance Notice) to the Initiating Party that it wishes to purchase all, but not less than all, of the Transferred Shares in accordance with the First Refusal Sale Terms. The First Refusal Acceptance Notice will constitute an irrevocable undertaking to (i) purchase the Transferred Shares within thirty (30) calendar days of such notification, in accordance with the First Refusal Sale Terms and (ii) substitute any guarantee issued by the Initiating Party or any of its Affiliates under any relevant provisions of the SHA or any other guarantee agreed between the parties to the SHA by a guarantee which terms and conditions are acceptable to the beneficiary of such guarantee (for the purpose of which the Initiating Party shall not interfere and shall cooperate with the other Shareholder), and allowing the Initiating Party or any of its Affiliates to be released from such guarantee for a portion corresponding to the product of the amount of such guarantee by the fraction having for numerator the number of Transferred Shares and for denominator the number of Shares held by the Initiating Party before the Transfer.

12.3 The Transferred Shares shall not be Transferred to the other Shareholder unless the other Shareholder has substituted any guarantee issued by the Initiating Party or any of its Affiliates under any relevant provisions of the SHA or any other guarantee agreed between the parties to the SHA by a guarantee which terms and conditions are acceptable to the beneficiary of such guarantee, and allow the Initiating Party or any of its Affiliates to be released from such guarantee for a portion corresponding to the product of the amount of such guarantee by the fraction having for numerator the number of Transferred Shares and for denominator the number of Shares held by the Initiating Party before the Transfer.

12.4 If the Shareholder receiving the First Refusal Notice fails to deliver a First Refusal Acceptance Notice within the above mentioned thirty (30) calendar day period, then the Initiating Party shall have the right to Transfer the Transferred Shares for cash to any Third Party transferee, provided that:

(a) if the other Shareholder exercises its rights under Article 13, the number of Shares that are Transferred by the Initiating Party will be adjusted so as to allow the other Shareholder to exercise such rights;

(b) the Transfer of the Transferred Shares to the Third Party transferee shall take place within six (6) months of the expiration of the thirty (30) calendar day period mentioned above; and

(c) the Transferred Shares shall be Transferred at a price equal to or higher than the price set forth in the First Refusal Notice and otherwise on terms and conditions which are not overall materially more favourable to the Third Party transferee than those under the First Refusal Sale Terms,

failing which, the Initiating Party shall not be allowed to Transfer any of its Shares to any Third Party transferee in accordance with the provisions of Article 13 and Article 14 below without first complying with the provisions of this Article 12.

#### **Art. 13. Tag along.**

13.1 In the event that the Initiating Party receives an offer from a Third Party (to the exception of offers from the entities mentioned in Article 11.6 above) from a potential Third Party transferee (the Purchaser) to purchase all (and not less or more than all) of the Transferred Shares which it wishes to accept and has not exercised the drag along right set forth in Article 14 below, such Initiating Party shall first notify in writing the other Shareholder and the Company (the Transfer Notice) of such acquisition proposal.

13.2 Upon receipt of the Transfer Notice from the Initiating Party, the other Shareholder shall have thirty (30) calendar days to give notice (a Tag Along Notice) to the Initiating Party that it wishes to Transfer to the Purchaser a number of Shares equal (and not higher or lower) to the product of (x) the number of Transferred Shares by (y) the fraction having for numerator the number of Shares held by such other Shareholder and for denominator the total number of Shares issued by the Company (the Tagged Shares).

13.3 The Tag Along Notice will constitute an irrevocable undertaking to Transfer the Tagged Shares to the Purchaser, on the same terms and conditions as contained in the offer.

13.4 The Initiating Party shall only be entitled to Transfer its own Shares, in a number equal to the number of Shares mentioned in the Transfer Notice minus the number of the Tagged Shares to the Purchaser.

13.5 The Initiating Party shall not be entitled to Transfer such Shares to the Purchaser unless the Purchaser (i) also purchases all of the Tagged Shares from the other Shareholder on the same terms and conditions as contained in the offer and (ii), substitutes any guarantee issued by the other Shareholder or any of its Affiliates under the relevant provisions of the SHA by a guarantee which terms and conditions are acceptable to the beneficiary of such guarantee (for the purpose

of which the other Shareholder shall not interfere and shall cooperate with the Purchaser), and allow the other Shareholder or any of its Affiliates, to be entirely released from such guarantee for a portion corresponding at least to the product of the amount of such guarantee by the fraction having for numerator the number of Tagged Shares and for denominator the number of Shares held by the other Shareholder before the Transfer.

13.6 Unless such other Shareholder agrees otherwise, the closing of the Transfer of (i) the Shares Transferred by the Initiating Party and (ii) the Tagged Shares Transferred by the other Shareholder shall take place simultaneously.

#### **Art. 14. Drag along.**

14.1 In the event that the Initiating Party receives a Bona Fide Offer from a Third Party to purchase all (and not less than all) of the Transferred Shares which it wishes to accept, and provided that (x) the Transferred Shares under the Bona Fide Offer represent all of the Shares held by the Initiating Party and (y) the purchase price provided for in the Bona Fide Offer allows a minimum IRR of 25% for the other Shareholder, such Initiating Party may notify in writing to the other Shareholder and the Company within thirty (30) calendar days of receipt of the Bona Fide Offer (a Drag Along Notice) that it wishes to cause the other Shareholder to Transfer all (and not less than all) of its Shares to the Third Party purchaser.

14.2 The Shareholder receiving the Drag Along Notice will be irrevocably bound to Transfer all of its Shares to the Third Party purchaser, on the same terms and conditions as contained in the Bona Fide Offer.

14.3 The Transfer of (i) the Shares Transferred by the Initiating Party and (ii) the Shares Transferred by the other Shareholder shall not be completed unless the Third Party purchaser substitutes any guarantee issued by the other Shareholder or any of its Affiliates under the relevant provisions of the SHA or any other guarantee agreed between the parties to the SHA by a guarantee which terms and conditions are acceptable to the beneficiary of such guarantee (for the purpose of which the other Shareholder shall not interfere and shall cooperate with the Third Party), and allow the other Shareholder or any of its Affiliates, to be entirely released from such guarantee.

14.4 Unless the Shareholders agree otherwise, the closing of the Transfer of (i) the Shares Transferred by the Initiating Party and (ii) the Shares Transferred by the other Shareholder shall take place simultaneously.

14.5 Borletti Group 2 shall not be entitled to exercise its right to cause Lux One to Transfer all of its Shares in accordance with article 14.1 to 14.4 above before 27 May 2012.

14.6 For the avoidance of doubt, no Shareholder shall be entitled to serve a Tag Along Notice or a Drag Along Notice to the other Shareholder until the right of first refusal mechanism provided in Article 12 above has been carried out.

#### **Art. 15. Deadlock.**

15.1 Should the Shareholders fail to resolve a deadlock relating to a Major Decision (the Deadlock Decision), the following procedure shall apply (the Deadlock Resolution):

(a) The Shareholders shall negotiate reasonably and in good faith at the highest senior executive level of each Shareholder for a period of 30 calendar days and make such senior executives available for negotiations as reasonably necessary in order to attempt to amicably resolve the disagreement.

(b) In the event the Shareholders are still unsuccessful in resolving their dispute through negotiation and one Shareholder desires to vote in favour of the Deadlock Decision (an Overriding Party), such Overriding Party will, within 30 calendar days after the end of the 30 calendar day period mentioned above, offer to purchase all, but not less than all of the other Shareholder's Interest setting forth the price and terms of payment (the Override Purchase Offer). The other Shareholder (the Electing Party) shall elect within 30 calendar days to (i) sell all, but not less than all of its Interest at the price offered by the Overriding Party, (ii) purchase all, but not less than all of the Overriding Party's Interest, in both cases at the price offered in the Override Purchase Offer on a pro-rata basis, or (iii) only in case (x) it is the first time that the Deadlock Resolution is being implemented; and (y) the Deadlock Resolution is not implemented following a Material Breach (as defined in the SHA), accept the Overriding Party's decision to vote in favour of the Deadlock Decision.

(c) The Shareholders shall be bound to complete the Transfer of the relevant Shares and other Interest no later than forty-five (45) calendar days following any notification made by the Electing Party of its election to sell or purchase made pursuant to Article 15.1 (b); provided that, only in case (x) it is the first time that the Deadlock Resolution is being implemented; and (y) the Deadlock Resolution is not implemented following a Material Breach, if the Electing Party has decided to purchase all, but not less than all, of the Overriding Party's Interest according to (b) (ii) above, the Overriding Party may elect within five (5) days of the election made by the Electing Party not to sale its Interest and instead vote against the Deadlock Decision.

(d) The purchasing Shareholder under the paragraphs above undertakes to substitute any guarantee issued by the other Shareholder or any of its Affiliates under the relevant provisions of the SHA or any other guarantee agreed between the parties to the SHA by a guarantee which terms and conditions are acceptable to the beneficiary of such guarantee and allows the other Shareholder to be entirely released from such guarantee.

(e) Should the purchasing Shareholder fail to substitute the guarantees mentioned in (d) above within the forty-five (45) calendar day period mentioned in (c) above, even though it has offered a first demand bank guarantee from a primary bank, then the purchasing Shareholder may, at its option within an additional forty-five (45) days, discharge, or cause to be discharged, the underlying guaranteed obligations. If the underlying guaranteed obligations are not discharged in the aforementioned additional forty-five (45) calendar day period, then the Transfer of the Shares and other Interest men-

tioned in the Override Purchase Offer shall not be completed, the purchasing Shareholder shall be deemed to have committed an Incurable Breach (as defined in the SHA) and any relevant provision of the SHA shall apply, the purchasing Shareholder being the Breaching Shareholder (as defined in the SHA).

15.2. The Deadlock Resolution provisions set out in Article 15.1 shall not apply in the event of a deadlock caused by virtue of either Shareholder voting for or against a Major Decision if such Shareholder's vote would result in violation or breach of contractual, legal or regulatory obligations of the Company.

**Art. 16. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 17. Management.**

17.1 The Company is managed by three managers. They will constitute a board of managers. The managers need not to be Shareholders.

17.2 The managers are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the Shareholders, in accordance with Article 19.1.

17.3 At all times, Lux One shall be entitled to propose the appointment of two managers (the A Managers, each an A Manager) and Borletti Group 2 shall be entitled to propose the appointment of one manager (the B Manager).

17.4 In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 17 shall have been complied with.

17.5 All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

17.6 The Company shall be bound by the joint signatures of two members of the board of managers. Major Decisions shall require the joint signatures of at least one A Manager and the B Manager.

17.7 Without prejudice to the provisions of the preceding paragraph, the board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

17.8 The general meeting of the Shareholders or the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the Shareholders or the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

17.9 The board of managers can deliberate or vote validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.10 The resolutions of the board of managers shall, unless otherwise provide for in the Articles or in the SHA, be adopted by the majority of the managers present or represented, except for the following decisions (the Major Decisions) which shall only be adopted with the approval of at least one A Manager and one B Manager:

(a) any proposal to the Shareholders to implement any amendment of the Articles or corporate form, any legal corporate merger or de-merger or spin-off of the Company, (with the exceptions of any amendment to the Articles made necessary to ensure the enforceability of the relevant provisions of the SHA);

(b) any decision to call for Additional Investments (as defined in the SHA);

(c) any decision to call for Unforeseen Investments (as defined in the SHA);

(d) any decision resulting in the Company incurring indebtedness in excess of the amount that has been determined in the yearly budget or granting liens other than in the ordinary course of business, with the exception of any amount of term loan or revolving credit drawn under a credit facility provided for any agreement or finance document relating thereto to which the Company is a party as in effect on 27 May 2009 (including permanent facilities contemplated following bridge/acquisition financing), in amounts not to exceed the initial maximum permitted under any such facility (but excluding any re-borrowing under term loan facilities that are not initially in the nature of revolving credit facilities or any increase in the amount of any facility provided for in any agreement or finance document relating thereto to which the Company is a party as at 27 May 2009;

(e) any decision resulting in the Company guaranteeing any debt or liability of any person in excess of the amount that has been determined in the yearly budget other than in the ordinary course of business with the exception of guarantees agreed to be given under any agreement or finance document relating thereto to which the Company is a party as in effect at 27 May 2009;

(f) any decision of disposal of any asset of the Company;

(g) any proposal to the Shareholders to implement any decision of dissolution or winding-up of the Company;

(h) any proposal to the Shareholders to convert the Company into another corporate form ant to list the Company on a securities market.

17.11 The Company shall not undertake any action in relation to an Important Decision (as defined in the SHA) without a prior resolution of the board of managers adopted by the majority of the managers present or represented at the relevant meeting.

17.12 The board of managers will meet at least quarterly. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy.

17.13 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.14 A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed by each and every manager. Such signatures which may appear on a single document or on multiple copies of an identical document, may be evidenced by letter or telefax. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers and the resolutions passed in writing will be kept at the Company's registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg.

17.15 Borletti Group 2 shall be entitled to designate a non-executive representative, whose powers and rights shall be limited to the right to attend the meetings of the board of managers and to participate in the discussions of the board of managers, to receive copies of all documents provided to the managers (simultaneously with such managers), to consult with the professional advisors to the board of managers, to the exclusion of any right to vote in any of such meetings or any right to represent the Company whatsoever.

**Art. 18. Liability of the manager(s).** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 19. General meetings of the shareholders.**

19.1 If there are two or more Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding subject to the provisions of the following paragraphs, and to the applicable provisions of the Companies Act. Subject to the following paragraphs, and to any provision to the contrary in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the Shares.

19.2 Any amendment of the Articles or corporate form, any legal corporate merger or de-merger or spin-off of the Company (with the exceptions of any amendment to the Articles made necessary to ensure the enforceability of the relevant provisions of the SHA) may only be adopted by a decision of the majority of the Shareholders of the Company owning at least 95% of the Company's share capital, on a proposal made by the board of managers, adopted with the approval of at least one A Manager and one B Manager.

19.3 The following decisions may only be adopted by a decision of all the Shareholders of the Company, on a proposal made by the board of managers, adopted with the approval of at least one A Manager and one B Manager:

- (a) any decision of dissolution or winding-up of the Company; and
- (b) any decision to convert the Company into another corporate form with a view to list the Company on a securities market.

**Art. 20. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21. Financial statements.**

21.1 Each year, with reference to 31 December, the Company's annual accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

21.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22. Distribution.**

22.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

22.2 The Distributable Cash shall be distributed to the Shareholders in the following order of priority:

- (a) first, to the lenders under the Shareholder's Loans or any other debt instruments for the payment of the interests and repayment of the principal of their respective Shareholder's Loans or any other debt instruments, it being understood

that any amount payable to a Defaulting Shareholder under this paragraph (a) shall be paid by the Company, on behalf of such Defaulting Shareholder, directly to the Non-Defaulting Shareholder, in order to reimburse any amount of capital and interest remaining due under the corresponding Default Shareholder's Loan (as defined in the SHA).

(b) second, any amounts remaining to be distributed, including dividends, interim dividends, capital redemptions and liquidation bonuses, shall be allocated to the Shareholders, pro rata their Percentage Shareholding, it being understood that any amount payable to a Defaulting Shareholder under this paragraph (b) shall be paid by the Company, on behalf of such Defaulting Shareholder, directly to the Non-Defaulting Shareholder, in order to reimburse any amount of capital and interest remaining due under the corresponding Default Shareholder's Loan.

22.3 The board of managers may decide to pay interim dividends, in accordance with the Articles and this Article 22.

22.4 Any distribution, whenever made, shall be made in accordance with this Article 22.

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

23.2 In case of liquidation profit, such profit will be distributed by virtue of the provisions of the Companies Act, in accordance with Article 22.

**Art. 24. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

**Art. 25. Definitions.** For the purpose of the present articles of association (the Articles):

Affiliate(s) means with respect to an entity or company, any entity Controlling, Controlled by or under common Control with, such entity or company.

A Manager is defined in Article 17.3.

B Manager is defined in Article 17.3.

Bona Fide Offer means an irrevocable offer in writing by a Third Party acting independently from the Shareholders, to acquire part or all of a Shareholder Shares and which indicates (i) the price offered per Share, (ii) the terms and conditions of the offer, (iii) the contemplated date for the completion of the Transfer and (iv) the name and address of the offeror.

Borletti Group 2 means Borletti Group 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.429.

Company means Debbie Investments S.à r.l.

Companies Act means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Control means, with respect to any given entity or company, the direct or indirect ownership or control of:

(i) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the members of that company or entity on all, or substantially all, matters;

(ii) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that company or entity on all, or substantially all, matters;

(iii) the general partner (commandité) of a société en commandite par actions; or

(iv) the general partner of a general or limited partnership, the manager of a limited liability company or similar legal entity (other than in jurisdictions where only the equity owners are deemed to control such entity);

and Controls, Controlling, Controlled by and similar terms shall have correlative meanings.

Deadlock Decision is defined in Article 15.1.

Deadlock Resolution is defined in Article 15.1.

Defaulting Shareholder means a Shareholder that is in breach of its obligations to contribute to the Company the funds it undertook to contribute to it pursuant to the relevant provisions of the SHA.

Distributable Cash means any cash flow arising from the Company after fulfilment of its obligations under any agreement or finance document relating thereto to which the Company is a party and other payment obligations for its operating needs, which is legally available for distribution.

Drag Along Notice is defined in Article 14.1.

Electing Party is defined in Article 15.1 (b).

First Refusal Acceptance Notice is defined in Article 12.2.

First Refusal Notice is defined in Article 12.1.

First Refusal Sale Terms is defined in Article 12.1.

Initial Period is defined in Article 11.5.

Initiating Party is defined in Article 12.1.

Interest means, in relation to a Shareholder, all of the Shares held by such Shareholder, as well as all of the Shareholder's Loans granted by such Shareholder and any other security or debt instruments held by such Shareholder in the Company.

Investment means any investment made by any Shareholder to the Company through any Interest instrument.

IRR means, in relation to a Shareholder, the internal rate of return of such Shareholder's Interest in the Company, calculated by using the IRR function of Microsoft Excel with the following data: (i) the inbound cash flows shall be comprised of the concerned Shareholder's aggregate Investments in the Company by way of issue of Shares and Shareholders' Loans and (ii) the outbound cash flows shall be comprised of the aggregate amounts of Distributable Cash received by the concerned Shareholder from the Company by way of distribution of dividends, interim dividends, redemption of Shares, and repayment of Shareholders' Loans (interests and principal), together with any proceeds arising from any Transfer of Interest by the concerned Shareholder, it being specified that for the calculation of the IRR, any inbound or outbound cash flow shall be taken into account as from the date of the effective payment made by or to the Shareholders as the case may be.

Lux One means G.O. II Luxembourg One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.662.

Major Decisions is defined in Article 17.10.

Non-Defaulting Shareholder means a Shareholder that is not a Defaulting Shareholder.

Overriding Party is defined in Article 15.1 (b).

Override Purchase Offer is defined in Article 15.1 (b).

Percentage Shareholding means, in relation to a Shareholder, the fraction having for numerator the number of Shares held by such Shareholder and for denominator the total number of Shares in the share capital of the Company.

Purchaser is defined in Article 13.1.

SHA means any shareholders' agreement entered into from time to time between, inter alia, Lux One and Borletti Group 2 in relation to their shareholding in the Company, as may be amended from time to time.

Shareholder means any holder of Shares.

Shareholder's Loans means any profit participating loan made to the Company in accordance with the relevant provisions of the SHA.

Shares means the shares of the Company.

Third Party means any person or entity other than the parties to the SHA or their Affiliates and other than the Related Parties (as defined in the SHA).

Tag Along Notice is defined in Article 13.2.

Tagged Shares is defined in Article 13.2.

Transfer means any transfer of all or part of the beneficial and/or legal ownership of whole or any part of an Interest in the Company, with or without valuable consideration, by any means including but not limited to a sale, exchange, gift, inheritance, liquidation, contribution, merger or de-merger in favour of any Shareholder, with the exception of the enforcement of any pledge over the Shares by a Third Party which benefits from such pledge pursuant to any agreement or finance document relating thereto to which the Company is a party, and to Transfer means to operate a Transfer.

Transfer Notice is defined in Article 13.1.

Transferred Shares is defined in Article 12.1."

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to reclassify the mandates of managers of Géraldine Schmit and Emmanuel Mougeolle as A Managers of the Company, effective as of the date hereof.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to appoint Ms Sonja Bemtgen, born in Luxembourg on 4 January 1955, with professional address at 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B Manager of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period.

As a consequence of the above changes, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Géraldine Schmit, A Manager;
- Emmanuel Mougeolle, A Manager; and
- Sonja Bemtgen, B Manager.

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Debbie Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.749 (la Société), constituée le 19 décembre 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 125 du 20 janvier 2009.

Ont comparu:

1. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662, détentrice de 365 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Borletti Group 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.429, détentrice de 135 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties reprises sous les points 1. et 2. ci-dessus sont collectivement désignées comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 500 parts sociales de 25 EUR chacune dans la capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des statuts de la Société (les Statuts), insertion d'une section définition dans les Statuts et insertion de nouveaux articles dans les Statuts; renumérotation consécutive et refonte des Statuts dans leur intégralité, avec insertion ou modification, dans la mesure du nécessaire, des titres des articles des Statuts;

3. Reclassification des mandats de gérants de Géraldine Schmit et Emmanuel Mougeolle en tant que Gérants A de la Société;

4. Nomination d'un Gérant B de la Société; et

5. Divers.

qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, d'insérer une section définition dans les Statuts et d'insérer de nouveaux articles dans les Statuts. L'Assemblée décide également consécutivement de renuméroter et refondre les Statuts dans leur intégralité, avec insertion ou modification, dans la mesure du nécessaire, des titres dans les Statuts. Les Statuts auront désormais, dans leur version refondue, la teneur suivante:



" **Art. 1. Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par la Loi sur les sociétés commerciales, ainsi que par les Statuts.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet social de la Société est l'octroi, l'achat, ou l'investissement dans des prêts, titres ou actifs financiers de toute forme, sans tomber dans le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Pour ce faire, la Société peut octroyer des prêts, acquérir des participations dans des prêts ou des engagements dans des transactions financières, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et bénéficier de sûretés ou de garanties consenties par des tiers. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit.

2.2 La Société peut entreprendre toute opération ou transaction, qui est accessoire ou qu'elle considère comme nécessaire ou utile à la réalisation ou au développement de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société prend la dénomination de "Debbie Investments S.à r.l.".

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des Associés. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par une décision du conseil de gérance de la Société.

5.3 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.**

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.**

7.1 Le capital social de la Société peut à tout moment être modifié par une décision de l'Associé unique ou, s'il y a deux Associés ou plus, par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'Article 19.2.

7.2 Il n'y a pas de prime d'émission sur les Parts Sociales sans le consentement unanime des Associés.

**Art. 8. Rachat de parts sociales.**

8.1 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables et de fonds suffisants.

8.2 L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de, et conformément aux conditions qui seront décidées par, l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts s'appliqueront conformément à l'Article 19.2.

**Art. 9. Droit aux bénéfiques.** Chaque Part Sociale donne droit à une fraction de l'actif social de la Société et de ses bénéfiques au prorata du nombre de Parts Sociales existantes, sauf clause contraire stipulée par toute disposition pertinente du Pacte d'Associés conclu entre les Associés à tout moment.

**Art. 10. Parts sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 11. Transfert de parts sociales.**

11.1 En cas d'Associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transférables.

11.2 S'il y a deux ou plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun des Associés peuvent être Transférées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales et uniquement tel qu'autorisé et conformément aux procédures stipulées par les Statuts et par toute disposition pertinente du Pacte d'Associés.

11.3 Excepté s'il dispose du consentement écrit préalable de l'autre Associé, aucun Associé ne peut procéder au Transfert de ses Parts Sociales, à moins qu'il ne Transfère celles-ci avec l'ensemble des autres Intérêts qu'il détient dans la Société sur une base proportionnelle et aucun Associé ne peut Transférer l'un de ses Prêts d'Associés, ou autres Intérêts, à moins de Transférer lesdits Prêts d'Associés ou autres Intérêts avec ses Parts Sociales, sur une base proportionnelle.

11.4 Excepté s'il dispose du consentement écrit préalable de l'autre Associé, aucun Associé ne peut Transférer ses Parts Sociales à moins que ce Transfert ne soit conforme à toutes les stipulations pertinentes du Pacte d'Associés.

11.5 Aucun Transfert ne sera effectué avant le 27 mai 2010 (la Période Initiale).

11.6 Nonobstant les dispositions de l'Article 11.5 ci-dessus:

(a) Borletti Group 2 pourra Transférer tout ou partie des Parts Sociales qu'il détient à toute entité Contrôlée ou gérée par Monsieur Maurizio Borletti, dans la mesure où ce dernier dispose, dans l'entité à laquelle les Parts Sociales sont cédées, d'un niveau de pouvoir et d'autorité identique à celui dont il dispose dans Borletti Group 2;

(b) Lux One sera autorisée à Transférer tout ou partie des Parts Sociales qu'il détient à toute entité du Groupe RREEF (RREEF Group) (tel que défini dans le Pacte d'Associés); et

(c) Les Transferts à des Tiers durant la Période Initiale sera autorisé seulement si Lux One et Borletti Group 2 Transfèrent les Parts Sociales de la Société (i) simultanément, (ii) sur une base proportionnelle au Pourcentage d'Association qui leur est alors applicable et (iii) pour un montant total n'excédant pas 20% des Parts Sociales de la Société.

#### **Art. 12. Premier refus.**

12.1 Si un Associé (la Partie Initiatrice) souhaite Transférer tout ou partie de ses Parts Sociales et autres Intérêts (les Parts Transférées) à un Tiers, ladite Partie Initiatrice adressera au préalable une notification écrite à l'autre Associé et à la Société (la Notice de Premier Refus) par laquelle elle offrira de procéder au Transfert des Parts Transférées à l'autre Associé pour un prix (payable en espèces) et aux termes et conditions (qui incluront l'étendue des engagements, la limite et la durée de la garantie qu'il envisage de concéder à un acquéreur potentiel) stipulés dans la Notice de Premier Refus (les Conditions de Vente du Premier Refus).

12.2 Dès la réception de la Notice de Premier Refus de la part de la Partie Initiatrice, l'autre Associé disposera de trente (30) jours calendaires pour notifier (la Notice d'Acceptation du Premier Refus) à la Partie Initiatrice qu'il souhaite acquérir l'ensemble, et l'ensemble uniquement, des Parts Transférées conformément aux Conditions de Vente du Premier Refus. La Notice d'Acceptation du Premier Refus constituera un engagement irrévocable (i) d'acquérir les Parts Transférées endéans les trente (30) jours calendaires suivant cette notification, en vertu des Conditions de Vente du Premier Refus et (ii) de remplacer toute garantie donnée par la Partie Initiatrice ou l'un quelconque de ses Affiliés en vertu de toute disposition pertinente du Pacte d'Associés ou tout autre garantie convenue entre les parties au Pacte d'Associés par une autre garantie dont les termes et les conditions sont acceptables pour le bénéficiaire d'une telle garantie (pour laquelle la Partie Initiatrice n'interférera pas et coopérera avec l'autre Associé) et permettant à la Partie Initiatrice ou à l'un quelconque de ses Affiliés d'être libéré d'une telle garantie pour un montant correspondant au produit du montant de la garantie par la fraction qui a pour numérateur le nombre de Parts Transférées et pour dénominateur le nombre de Parts Sociales détenues par la Partie Initiatrice avant le Transfert.

12.3 Les Parts Transférées ne seront pas Transférées à l'autre Associé à moins que cet autre Associé n'ait remplacé toute garantie concédée par la Partie Initiatrice ou l'un quelconque de ses Affiliés en vertu de toute disposition pertinente du Pacte d'Associés ou toute autre garantie convenue entre les parties au Pacte d'Associés par une autre garantie, dont les termes et conditions sont acceptables pour le bénéficiaire d'une telle garantie et qui permet à la Partie Initiatrice ou à l'un quelconque de ses Affiliés d'être libéré d'une telle garantie dans une mesure qui correspond au produit du montant de la garantie par la fraction qui a pour numérateur le nombre de Parts Transférées et pour dénominateur le nombre de Parts Sociales détenues par la Partie Initiatrice avant le Transfert.

12.4 Si l'Associé qui reçoit la notice de Premier Refus ne délivre pas de Notice d'Acceptation du Premier Refus endéans la période des trente (30) jours calendaires mentionnée ci-dessus, alors la Partie Initiatrice aura le droit de Transférer, moyennant paiement en espèces, les Parts Transférées à tout autre cessionnaire Tiers, pourvu que:

(a) si l'autre Associé exerce ses droits tels que prévus à l'Article 13, le nombre de Parts Transférées par la Partie Initiatrice soit ajusté de façon à permettre à l'autre Associé d'exercer lesdits droits;

(b) le Transfert des Parts Transférées au cessionnaire Tiers intervienne endéans les six (6) mois qui suivent l'expiration du délai de la période de trente (30) jours calendaires mentionnée ci-dessus; et

(c) les Parts Transférées soient Transférées à un prix égal ou supérieur au prix indiqué dans la Notice de Premier Refus ou sinon, à des termes et conditions qui, dans leur ensemble, ne sont pas matériellement plus favorables au cessionnaire Tiers que celles des Conditions de Vente du Premier Refus,

en absence de quoi, la Partie Initiatrice ne sera pas autorisée à Transférer ses Parts Sociales à un cessionnaire Tiers conformément aux dispositions des Articles 13 et 14 ci-dessous, sans au préalable se conformer aux dispositions du présent Article 12.

#### **Art. 13. Cession conjointe.**

13.1 Dans le cas où la Partie Initiatrice reçoit une offre (à l'exception des offres des entités mentionnées à l'Article 11.6 ci-dessus) de la part d'un Tiers potentiel acheteur (l'Acheteur) d'acheter la totalité (ni plus ni moins que la totalité) des Parts Transférées, offre qu'elle souhaite accepter, et qu'elle n'a pas exercé le droit de Co-Cession prévu à l'article 14 ci-dessous, cette Partie Initiatrice informera au préalable par écrit l'autre Associé et la Société de l'offre d'acquisition en question (l'Avis de Transfert).

13.2 Dès réception de l'Avis de Transfert émanant de la Partie Initiatrice, l'autre Associé disposera de trente (30) jours calendaires pour notifier à la Partie Initiatrice (l'Avis de Cession Conjointe) qu'il souhaite Transférer à l'Acheteur un nombre de Parts Sociales égal (mais ni inférieur ni supérieur) au produit du (x) nombre de Parts Transférées par (y) la fraction ayant pour numérateur le nombre de Parts Sociales détenues par cet autre Associé et pour dénominateur le nombre total de Parts Sociales émises par la Société (les Parts Répertoirees).

13.3 L'Avis de Cession Conjointe constituera un engagement irrévocable de Transfert des Parts Répertoirees à l'Acheteur, aux termes et conditions identiques à ceux contenus dans l'offre.

13.4 La Partie Initiatrice ne sera autorisée à céder à l'Acheteur ses propres Parts Sociales, que dans une proportion égale au nombre de Parts Sociales mentionnées dans l'Avis de Transfert diminué du nombre de Parts Répertoirees.

13.5 La Partie Initiatrice n'aura pas le droit de Transférer ces Parts Sociales à l'Acheteur, à moins que l'Acheteur (i) n'acquière également l'ensemble des Parts Répertoirees de l'autre Associé, à des termes et conditions identiques à ceux contenus dans l'offre et (ii) remplace toute garantie concédée par l'autre Associé ou l'un quelconque de ses Affiliés en vertu de toute disposition pertinente du Pacte d'Associés par une garantie dont les termes et les conditions sont acceptables pour le bénéficiaire d'une telle garantie (pour laquelle l'autre Associé n'interférera pas et coopérera avec l'Acheteur) et permettant à l'autre Associé ou à l'un quelconque de ses Affiliés d'être intégralement libéré d'une telle garantie dans une mesure qui correspond au moins au produit du montant de cette garantie par la fraction qui a pour numérateur le nombre de Parts Répertoirees et pour dénominateur le nombre de Parts Sociales détenues par l'autre Associé avant le Transfert.

13.6 A moins que l'autre Associé n'en convienne différemment, la réalisation du Transfert (i) des Parts Transférées par la Partie Initiatrice et (ii) des Parts Répertoirees Transférées par l'autre Associé interviendront simultanément.

#### **Art. 14. Co-cession.**

14.1 Dans le cas où la Partie Initiatrice reçoit une Offre de Bonne Foi de la part d'un Tiers qui souhaite acquérir l'ensemble (mais pas moins que l'ensemble) des Parts Transférées et qu'elle souhaite l'accepter, et dans la mesure où (x) les Parts Transférées dans le cadre de l'Offre de Bonne Foi représentent l'ensemble des Parts Sociales détenues par la Partie Initiatrice et (y) le prix d'acquisition prévu par l'Offre de Bonne Foi prévoit un IRR minimum de 25% pour l'autre Associé, cette Partie Initiatrice pourra notifier par écrit à l'autre Associé et à la Société, endéans trente (30) jours calendaires suivant la réception de l'Offre de Bonne Foi (l'Avis de Co-Cession), qu'elle souhaite que l'autre Associé Transfère l'ensemble (mais pas moins que l'ensemble) des Parts Sociales qu'il détient au Tiers acquéreur.

14.2 L'Associé recevant l'Avis de Co-Cession sera irrévocablement tenu de Transférer l'ensemble de ses Parts Sociales au Tiers acquéreur, à des termes et conditions identiques à ceux contenus dans l'Offre de Bonne Foi.

14.3 Le Transfert (i) des Parts Sociales Transférées par la Partie Initiatrice et (ii) des Parts Sociales Transférées par l'autre Associé ne sera pas réalisée à moins que le Tiers acquéreur ne remplace toute garantie concédée par l'autre Associé ou l'un quelconque de ses Affiliés en vertu de toute disposition pertinente du Pacte d'Associés ou de tout autre garantie convenue entre les parties au Pacte d'Associés par une garantie dont les termes et les conditions sont acceptables pour le bénéficiaire d'une telle garantie (pour laquelle l'autre Associé n'interférera pas et coopérera avec le Tiers) et permettant à l'autre Associé ou à l'un quelconque des ses Affiliés d'être intégralement libérés d'une telle garantie.

14.4 A moins que les Associés n'en conviennent différemment, la réalisation du Transfert (i) des Parts Sociales Transférées par la Partie Initiatrice et (ii) des Parts Sociales Transférées par l'autre Associé interviendront simultanément.

14.5 Borletti Group 2 ne pourra exercer ses droits afin de contraindre Lux One à Transférer l'ensemble de ses Parts Sociales conformément aux Articles 14.1 à 14.4 ci-dessus avant le 27 mai 2012.

14.6 Afin de dissiper tout doute, aucun Associé ne pourra délivrer d'Avis de Cession Conjointe ou d'Avis de Co-Cession à l'autre Associé avant que la procédure de Premier Refus prévue à l'Article 12 ci-dessus n'ait été mise en oeuvre.

#### **Art. 15. Blocage.**

15.1 Si les Associés ne parviennent pas à résoudre une situation de blocage liée à une Décision Majeure (la Décision de Blocage), la procédure suivante s'appliquera (la Résolution du Blocage):

(a) Les Associés négocieront de façon raisonnable et en toute bonne foi au plus haut niveau de la direction de chacun des Associés pendant une période de trente (30) jours calendaires et libéreront leurs cadres supérieurs pour ces négociations comme requis, dans la limite raisonnable nécessaire à une solution à l'amiable du désaccord.

(b) Si les Associés ne parviennent pas à résoudre leur désaccord par voie de négociation et que l'un des Associés souhaite voter en faveur de la Décision de Blocage (la Partie Décidante), la Partie Décidante se proposera, dans un délai de 30 jours calendaires après la fin de la période de 30 jours calendaires mentionnée ci-dessus, d'acquérir l'ensemble, mais non moins que l'ensemble des Intérêts de l'autre Associé, en définissant les termes et conditions de paiement (l'Offre d'Achat de la Partie Décidante). L'autre Associé (la Partie Cédante) choisira endéans les trente (30) jours calendaires de (i) vendre l'ensemble, mais non moins que l'ensemble de ses Intérêts, au prix offert par la Partie Décidante, (ii) d'acheter l'ensemble, mais non moins que l'ensemble des Intérêts de la Partie Décidante, dans les deux cas au prix défini dans l'Offre d'Achat de la Partie Décidante sur une base de pro-rata, ou (iii) uniquement dans le cas où (x) la Résolution du Blocage est mise en place pour la première fois; et (y) la Résolution du Blocage n'est pas prise suite à une Violation Matérielle (Material Breach) (telle que définie dans le Pacte d'Associés), elle choisira d'accepter la décision de la Partie Décidante de voter en faveur de la Décision de Blocage.

(c) Les Associés seront obligés de réaliser le Transfert des Parts Sociales concernées et autres Intérêts au plus tard quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la notification adressée par la Partie Cédante de son choix de vendre ou d'acquérir, conformément à l'Article 15.1 (b); dans la mesure où, et seulement dans le cas où (x) la Résolution du Blocage est mise en place pour la première fois; et (y) la Résolution du Blocage n'est pas prise suite à une Violation Matérielle, si la Partie Cédante a décidé d'acquérir l'ensemble, mais pas moins que l'ensemble des Intérêts de la Partie Décidante, conformément au paragraphe (b) (ii) ci-dessus, la Partie Décidante pourra choisir, endéans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la décision de la Partie Cédante, de ne pas céder ses Intérêts et au contraire, de voter contre la Décision de Blocage.

(d) L'Associé qui achète conformément aux paragraphes ci-dessus s'engagera à remplacer toute garantie concédée par l'autre Associé ou l'un quelconque de ses Affiliés en vertu de toute disposition pertinente du Pacte d'Associés ou toute autre garantie convenue entre les parties au Pacte d'Associés, par une garantie dont les termes et les conditions sont acceptables pour le bénéficiaire d'une telle garantie et permettant à l'autre Associé d'être intégralement libéré d'une telle garantie.

(e) Si l'Associé qui achète ne remplace pas les garanties mentionnées au point (d) ci-dessus endéans les quarante-cinq (45) jours calendaires de la période mentionnée au point (c) ci-dessus, même s'il a proposé une garantie bancaire à première demande d'une banque jouissant d'une bonne réputation, ce dernier pourra, s'il le souhaite dans un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours calendaires décharger, ou faire en sorte que soient déchargées, les obligations garantie sous-jacentes. Si les obligations garanties sous-jacentes ne sont pas déchargées dans le délai de quarante-cinq (45) jours calendaires susmentionné, alors le Transfert des Parts Sociales et autres Intérêts mentionnés dans l'Offre d'Achat de la Partie Décidante ne sera pas réalisé, l'Associé acquéreur sera considéré comme ayant commis une Violation Incurable (Incurable Breach) (telle que définie dans le Pacte d'Associés) et toute disposition pertinente du Pacte d'Associés s'appliquera, l'Associé acquéreur étant considéré comme l'Associé Défaillant (Breaching Shareholder) (tel que défini dans le Pacte d'Associés).

15.2 Les procédures de Résolution du Blocage prévues à l'Article 15.1 ne s'appliqueront pas en cas de blocage provoqué par l'un des Associés votant en faveur ou contre une Décision Majeure si un tel vote de la part d'un Associé devait violer ou aller à l'encontre des obligations contractuelles, légales ou réglementaires de la Société.

**Art. 16. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, la suspension de l'exercice des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, ou de l'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### **Art. 17. Gérance.**

17.1 La Société est gérée par trois gérants. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

17.2 Les gérants sont nommés, révoqués et remplacés par l'assemblée des Associés, conformément à l'Article 19.1.

17.3 A tout moment, Lux One pourra proposer la nomination de deux gérants (les Gérants A, chacun un Gérant A) et Borletti Group 2 pourra proposer la nomination d'un gérant (le Gérant B).

17.4 Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent Article 17.

17.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance.

17.6 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les Décisions Majeures requièrent la signature conjointe d'au moins un Gérant A et du Gérant B.

17.7 Sans préjudice des conditions du paragraphe précédent, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

17.8 L'assemblée générale des Associés ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée générale des Associés ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (s'il y a lieu), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

17.9 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou voter valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance.

17.10 Les décisions du conseil de gérance sont prises, à moins que les Statuts ou le Pacte d'Associés n'en disposent autrement, par le vote à majorité simple des gérants présents ou représentés, excepté pour les décisions suivantes (les Décisions Majeures), qui ne peuvent être adoptées que si elles sont approuvées par au moins un Gérant A et un Gérant B:

(a) toute propositions aux Associés de procéder à une modification des Statuts ou de la forme sociale de la Société, à une fusion ou scission de la Société (à l'exception des modifications des Statuts rendues nécessaires pour assurer l'exécution des stipulations pertinentes du Pacte d'Associés);

(b) toute décision de procéder à des Investissements Supplémentaires (Additional Investments) (tel que définis dans le Pacte d'Associés);

(c) toute décision de procéder à des Investissements Imprévus (Unforeseen Investments) (tel que définis dans le Pacte d'Associés);

(d) toute décision de la Société de contracter des dettes pour un montant supérieur à celui prévu dans le budget annuel ou d'octroyer des droits de nantissement autrement que dans le cadre ordinaire de ses activités, à l'exception de tout montant de prêt à terme ou de crédit revolving tiré sous une facilité de crédit ou prévu dans tout contrat ou document de financement y relatif auxquels le Société est partie au 27 mai 2009 (en ce compris les facilités permanentes prévues suite à une prêt relai/au financement d'une acquisition), pour autant que ces montants n'excèdent pas le montant initial

permis sous de telles facilités (mais à l'exclusion de tout ré-emprunt sous des facilités de prêt à terme qui ne sont pas initialement dans la nature de facilités de crédit revolving ou de tout accroissement du montant de toute facilité prévue dans tout contrat ou document de financement y relatif auxquels la Société est partie au 27 mai 2009;

(e) toute décision qui conduirait la Société à garantir une dette ou une obligation de toute personne pour un montant dépassant celui prévu dans le budget annuel autrement que dans le cadre ordinaire de ses activités, à l'exception des garanties consenties conformément à n'importe quel contrat ou document de financement y relatif auquel la Société est partie au 27 mai 2009;

(f) toute décision liée à la cession d'un avoir de la Société;

(g) toute proposition aux Associés relative à la liquidation ou à la dissolution de la Société;

(h) toute proposition aux Associés de modifier la forme sociale de la Société et de l'inscrire sur un marché de valeurs mobilières.

17.11 La Société n'entreprendra aucune action en relation avec une Décision Importante (Important Decision) (telle que définie dans le Pacte d'Associés) sans une résolution préalable du conseil de gérance adoptée par la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

17.12 Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par trimestre. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Pour toute réunion du conseil de gérance, une convocation écrite sera adressée à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Il ne sera pas requis de convocation séparée pour les réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un agenda préalablement adopté par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

17.13 Les gérants pourront participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant que toutes les personnes qui prennent part à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par le biais de tels moyens est considérée comme étant équivalente à une participation en personne à cette réunion.

17.14 Une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. Les signatures apparaissant sur un document ou sur les copies d'un seul et même document peuvent être envoyées par fax ou par courrier. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du conseil de gérance ainsi que les décisions prises par voie circulaire seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

17.15 Borletti Group 2 pourra désigner un représentant non-exécutif, dont les droits et pouvoirs seront limités au droit d'assister aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions de ce conseil, de recevoir les copies de tous les documents fournis aux gérants (en même temps que les gérants), de consulter les conseillers du conseil de gérance, à l'exclusion de tout droit de vote lors de ces réunions et de tout droit quelconque de représenter la Société.

**Art. 18. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Art. 19. Assemblées générales des associés.**

19.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente, sous réserve des stipulations des paragraphes suivants, et des articles applicables de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Sous réserve des paragraphes suivants, et de toute stipulation contraire des Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales.

19.2 Toute décision modifiant les Statuts ou la forme sociale de la Société, ou relative à toute fusion légale ou scission de la Société (à l'exception des modifications des Statuts rendues nécessaires pour assurer l'exécution des stipulations pertinentes du Pacte d'Associés) ne peut être adoptées que par une décision de la majorité des Associés de la Société détenant au moins 95% du capital social de la Société, sur proposition du conseil de gérance, adoptée avec l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B.

19.3 Les décisions suivantes ne peuvent être adoptées que par une décision de tous les Associés de la Société, sur proposition du conseil de gérance, adoptée avec l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B:

(a) toute décision de dissolution ou de liquidation de la Société;

(b) toute décision de modifier la forme sociale de la Société en vue de l'inscrire sur un marché de valeurs mobilières.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.**

21.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

21.2 Tout Associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22. Distribution.**

22.1 Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

22.2 La Somme Distribuable sera distribuée aux Associés dans l'ordre suivant de priorité:

(a) premièrement, aux prêteurs sous les Prêts d'Associés ou tout autre instrument financier pour le paiement des intérêts et le remboursement du principal de leurs Prêts d'Associés respectifs ou tout autre instrument financier, étant entendu que tout montant payable à un Associé Défaillant en vertu de ce paragraphe (a) sera payé par la Société, pour le compte de cet Associé Défaillant, directement à l'Associé Non-Défaillant, afin de rembourser tout montant en capital et intérêts restant dû en vertu du Prêt d'Associé Défaillant (Default Shareholder's Loan) (tel que défini dans le Pacte d'Associés) correspondant.

(b) deuxièmement, tout montant restant à être distribué, y compris les dividendes, les dividendes intérimaires, le remboursement de capital et le boni de liquidation, sera alloué aux Associés, au pro-rata de leur Pourcentage de Détention, étant entendu que tout montant à verser à un Associé Défaillant en vertu de ce paragraphe (b) sera payé par la Société, pour le compte de cet Associé Défaillant, directement à l'Associé Non Défaillant, afin de rembourser tout montant en capital et intérêt restant dû en vertu du Prêt d'Associé Défaillant correspondant.

22.3 Le conseil de gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires, conformément aux Statuts et à cet Article 22.

22.4 Toute distribution sera faite conformément à cet Article 22.

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

23.2 En présence d'un boni de liquidation, ce dernier sera réparti en vertu des dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales, conformément à l'Article 22.

**Art. 24. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

**Art. 25. Définitions.** Pour les besoins des présents statuts (les Statuts):

Acheteur est défini à l'Article 13.1.

Affilié(s) signifie, en ce qui concerne une entité ou une société, toute entité Contrôlante, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun d'une telle entité ou société.

Associé signifie tout détenteur de Parts Sociales.

Associé Défaillant signifie un Associé qui est en violation de ses obligations de mettre à disposition de la Société les fonds qu'il s'est engagé à mettre à sa disposition conformément aux stipulations pertinentes du Pacte d'Associés.

Associé Non Défaillant signifie un Associé qui n'est pas un Associé Défaillant.

Avis de Co-Cession est défini à l'Article 14.1.

Avis de Cession Conjointe est défini à l'Article 13.2.

Avis de Transfert est défini à l'Article 13.1.

Borletti Group 2 signifie Borletti Group 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.429.

Conditions de Vente du Premier Refus est défini à l'Article 12.1.

Contrôle signifie, en ce qui concerne toute entité ou société, la propriété ou le contrôle direct ou indirect:

(i) d'une majorité des droits de votes exerçables aux assemblées générales des membres de cette société ou de cette entité sur tous, ou sur la plupart, des sujets;

(ii) du droit de nommer ou de révoquer les dirigeants ayant une majorité des droits de vote exerçables aux réunions de l'organe de gestion de cette société ou de cette entité sur tous, ou sur la plupart, des sujets;

(iii) de l'associé commandité d'une société en commandite par actions; ou

(iv) de l'associé gérant d'une société en nom collectif ou d'une société en commandite simple, du dirigeant d'une société par actions ou d'une personne morale similaire (autre que dans les juridictions dans lesquelles seuls les détenteurs du capital social sont considérés comme contrôlant une telle entité);

et Contrôler, Contrôlant, Contrôlé par et tous les autres termes similaires auront un signification corrélative.

Décision de Blocage est défini à l'Article 15.1.

Décisions Majeures est défini à l'Article 17.10.

Gérant A est défini à l'Article 17.3.

Gérant B est défini à l'Article 17.3.

Intérêts signifie, en ce qui concerne un Associé, toutes les Parts Sociales détenues par cet Associé, de même que tous les Prêts d'Associés octroyés par cet Associé et tout autre valeur ou instrument de dette détenus par lui dans la Société.

Investissement signifie tout investissement fait par tout Associé dans la Société par le biais de tout instrument quelconque représentatif d'Intérêts.

IRR signifie, en relation avec un Associé, le taux de rendement interne des Intérêt détenus par cet Associé dans la Société, calculé en utilisant la fonction IRR de Microsoft Excel avec les données suivantes: (i) les transferts de fonds entrant seront composés des Investissements globaux de l'Associé concerné dans la Société par le biais de l'émission de Parts Sociales et de Prêts d'Associés et (ii) les transferts de fonds sortant seront composés des montants globaux de Sommes Distribuables reçues par l'Associé concerné de la part de la Société par le biais de la distribution de dividendes, dividendes intérimaires, rachat de Parts Sociales, et remboursement de Prêts d'Associés (en principal et en intérêts), ainsi que de n'importe quel revenu résultant de n'importe quel Transfert d'Intérêts par l'Associé concerné, étant spécifié que pour le calcul de l'IRR, tout transfert de fonds entrant ou sortant sera pris en compte à partir de la date du paiement effectif fait par ou aux Associés selon le cas.

Loi sur les Sociétés Commerciales signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lux One signifie G.O. II Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662.

Notice d'Acceptation du Premier Refus est défini à l'Article 12.2.

Notice de Premier Refus est défini à l'Article 12.1.

Offre d'Achat de la Partie Décidante est défini à l'Article 15.1 (b).

Offre de Bonne Foi signifie une offre écrite irrévocable faite par un Tiers agissant indépendamment des Associés, en vue d'acquérir tout ou partie des Parts Sociales détenues pas un Associé et qui fait mention (i) du prix offert par Part Sociale, (ii) des termes et conditions de l'offre, (iii) de la date prévue pour la réalisation du Transfert et (iv) du nom et de l'adresse de l'offreur.

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés conclu de temps à autre entre, entre autres, Lux One et Borletti Group 2 en relation avec leur détention de Parts Sociales dans la Société, tel que modifié de temps à autre.

Partie Cédante est défini à l'Article 15.1 (b).

Partie Décidante est défini à l'Article 15.1 (b).

Partie Initiatrice est définie à l'Article 12.1.

Parts Répertoriées est défini à l'Article 13.2.

Parts Sociales signifie les parts sociales de la Société.

Parts Transférées est défini à l'Article 12.1.

Période Initiale est défini à l'Article 11.5.

Pourcentage d'Association signifie, en ce qui concerne un Associé, la fraction ayant pour numérateur le nombre de Parts Sociales détenues par cet Associé et pour dénominateur le nombre total de Parts Sociales dans le capital social de la Société.

Prêts d'Associés signifie tout prêt participatif octroyé à la Société conformément à toute disposition pertinente du Pacte d'Associés.

Résolution du Blocage est défini à l'Article 15.1.

Société signifie Debbie Investments S.à r.l.

Tiers signifie toute personne ou entité autre que les parties au Pacte d'Associé ou leurs Affiliés et autre que les Parties Liées (Related Parties) (tel que défini dans le Pacte d'Associés).

Transfert signifie le transfert de tout ou partie de la propriété juridique et/ou bénéficiaire de tout ou partie d'un Intérêt dans la Société, avec ou sans contrepartie, par n'importe quels moyens, incluant mais non limités à la vente, l'échange, le don, la succession, la liquidation, l'apport, la fusion ou la scission en faveur de tout Associé, à l'exception de l'exécution forcée de n'importe quel gage sur les Parts Sociales par un Tiers qui jouit d'un tel gage conformément à tout contrat ou document de financement y relatif auquel la Société est partie, et Transférer signifie exécuter un Transfert.

Somme Distribuable signifie tout montant émanant de la Société après l'accomplissement de ses obligations résultant de tout contrat ou document de financement auquel la Société est partie et d'autres obligations de paiement nécessaires à ses besoins d'exploitation, qui est légalement disponible pour être distribué."

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reclassifier les mandats de gérants de Géraldine Schmit et Emmanuel Mougeolle en tant que Gérants A de la Société, avec effet à la date de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Madame Sonja Bemtgen, née à Luxembourg le 4 janvier 1955, ayant son adresse professionnelle au 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société, avec effet à la date de ce jour pour une durée indéterminée.

En conséquence des changements qui précèdent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Géraldine Schmit, Gérant A;
- Emmanuel Mougeolle, Gérant A; et
- Sonja Bemtgen, Gérant B.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2009. Relation: LAC/2009/20540. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009073265/242/926.

(090086915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Segalux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073715/10.

(090086732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Strategia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073717/10.

(090086735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Anneaux Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073729/10.

(090086738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**UBP FUNDS Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.857.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009*

Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mesdames Isabelle Asseray et Elaine Miskiewicz ainsi que Mr Jean-Noël Sione jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est approuvé.

Le renouvellement du mandat de Ernst & young, Munsbach comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 est approuvé.

A la date du 2 juin 2009, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Madame Elaine Miskiewicz, Administrateur, demeurant professionnellement au 1, rue de Victoria, BER-HM 11 Hamilton

Madame Isabelle Asseray, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg

Monsieur Jean-Noël Sione, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, St James's Square London SW1Y 4JH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration de UBP FUNDS Société Anonyme

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Signatures

*Domiciliaire*

Référence de publication: 2009074045/24.

(090087425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**LSFAP Indonesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 77.580.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073996/11.

(090086801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Amanlis Invest, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009073998/10.

(090086547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Convento III S.à r.l.*  
Philippe Toussaint / Mikael Gutierrez  
Référence de publication: 2009073995/11.  
(090086543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 453.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.227.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Rena PULIDO et de Monsieur Mark BAILLIE de leur poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Madame Lilian WONG, née le 1<sup>er</sup> mars 1978 à Hong Kong (Chine), résidant professionnellement Level 12, No. 1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme Monsieur Matthew Scott BANKS, né le 4 mai 1961 à Hobart, Tasmanie (Australie), résidant professionnellement Level 12, No.1 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie - au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009074029/22.  
(090087484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**ImmoFin Mezzanine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.518.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ImmoFin Mezzanine S.A.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009073989/12.  
(090086541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**LSFAP Indonesian Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 77.580.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073987/11.  
(090086790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Totkamys Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 112.274.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TOTKAMYS HOLDING S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures*

Référence de publication: 2009073985/12.

(090086539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue au siège social en date du 09 juin 2009, de la société Vitol Holding II S.A. que l'actionnaire est pris les décisions suivantes:

Election du nouvel Administrateur B suivant, avec effet au 09 juin 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Démission de l'Administrateur B suivant avec effet au 09 juin 2009:

Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, né le 12 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Manacor (Luxembourg) S.A.  
Robert van't Hoeft  
Administrateur B*

Référence de publication: 2009073832/19.

(090086654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Lagaf S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 57.023.

Le bilan de clôture de la liquidation au 11 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/6/09.

Signature.

Référence de publication: 2009073854/11.

(090086558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Fruitbrokers S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009073860/10.

(090086554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**HRD Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 90.153.

Le bilan de clôture de la liquidation au 11 mai 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/6/09.

Signature.

Référence de publication: 2009073862/11.

(090086556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Olibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 124.127.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073852/11.

(090086585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**G.O. IB - Luxembourg Three Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.148.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073846/11.

(090086582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Mayreau Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 139.610.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour: MAYREAU INVESTISSEMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009073876/15.

(090086852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**D.I.E. Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 39.940.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour: D.I.E. HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009073872/15.

(090086848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Daum Investments International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.349.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour: DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.**Société anonyme holding**Experta Luxembourg**Société anonyme**Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009073868/15.

(090086846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.220.

## EXTRAIT

1) - Il est porté à la connaissance des tiers que monsieur M.A DUYCK Geert a rectifié son nom comme suit:

Monsieur Geert Martha Anicet DUYCK

- Il est porté à la connaissance des tiers que monsieur COOK SMITH Michael David a rectifié son nom comme suit:

Monsieur Michael David Cook SMITH

- Il est porté à la connaissance des tiers que monsieur STADLER Christophe John a rectifié son nom comme suit:

Monsieur Christopher John STADLER

2) - Suite à un déménagement,

- Monsieur Michael David Cook SMITH, administrateur de la société susmentionnée, né le 16 janvier 1953 à Leeds (Royaume-Uni) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Steven Frédéric KOLTES, administrateur de la société susmentionnée, née le 09 mars 1956 à Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Emanuela BRERO, administrateur de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Alexander Donald MACKENZIE, administrateur de la société susmentionnée, né le 04 mars 1957 à Lasswade (Royaume-Uni) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Geert Martha Anicet DUYCK, administrateur de la société susmentionnée, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Marc BOUGHTON, administrateur de la société susmentionnée, né le 26 février 1964 à Coulsdon (Royaume-Uni) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: Orion House, 5, Upper St Martin's Lane, Londres WC2H 9EA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 Mai 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009073822/35.

(090086632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Manuel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073823/10.

(090086601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2009*

- La démission des sociétés FINDI S.à r.l. et DMC S.à r.l. de leurs mandats d'Administrateurs est acceptée.
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Madame Nicole THIRION, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs de la Société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

Société de participations financières Maruh S.A.

C. BONVALET / P. STANKO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009073827/18.

(090086645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Cialo Ru S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073824/10.

(090086614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

**Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

EXTRAIT

1) Il résulte des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 20 mai 2009 que le mandat du réviseur d'entreprise suivant a été renouvelé jusqu'à prochaine assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2009 qui se tiendra en 2010:

Ernst & Young S.A. ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg enregistrée avec le RCS Luxembourg sous le numéro B 47771,

2) Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, gérante de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la société susmentionnée, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempé, gérante de la société susmentionnée, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

3) Il est porté à la connaissance des tiers que le nom exact de Monsieur Donald Mackenzie est:

Monsieur Alexander Donald MACKENZIE

- Monsieur Alexander Donald MACKENZIE, gérant de la société susmentionnée, né le 04 mars 1957 à Lasswade (Royaume-Uni) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 Juin 2009.

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009073825/29.

(090086637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Kergal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 30.574.

---

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour: KERGRAL S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009073865/15.

(090086843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**REMI S.A., Real Estate Management Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 127.413.

---

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

*Pour REAL ESTATE MANAGEMENT INVESTISSEMENT S.A. (en abrégé REMI S.A.), Société Anonyme*

*Experta Luxembourg, Société Anonyme*

*Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009073880/13.

(090086856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 22, ZAE de Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 48.681.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ELIS Luxembourg S.A.*

*SGG S.A.*

*Agent Administratif*

*Signatures*

Référence de publication: 2009073883/13.

(090086562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Hellas Telecommunications, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.292.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hellas Telecommunications  
SGG S.A.  
Mandataire  
Signatures*

Référence de publication: 2009073886/13.

(090086564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Brim S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.694.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 02/06/2009 que:  
- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 2 juin 2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009073930/15.

(090087410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Molberg Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.922.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 mai 2009 que:

- Les démissions des administrateurs Yves SCHMIT, demeurant à Luxembourg, Steve LANG, demeurant à Bertrange et Carine BITTLER demeurant à Luxembourg ont été acceptées.

- Monsieur Thomas Emmanuel VERDIN, ingénieur, demeurant 27, rue de Maubeuge, F-75009 Paris, Monsieur Etienne VERDIN, chef de service, demeurant 5, avenue des Coquelicots, B-1410 Waterloo, Madame Marguerite VERDIN-DEVRIENDT, professeur en retraite, demeurant 5, avenue des Coquelicots, B-1410 Waterloo ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Thomas Emmanuel VERDIN, ingénieur, demeurant 27, rue de Maubeuge, F-75009 Paris a été nommé administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2009073803/22.

(090087334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**SGAM AI Property SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.885.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2009, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, "SGAM AI Property SICAV-FIS" ont pris la résolution de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.



Luxembourg, le 10 juin 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2009073804/14.

(090087459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Luxcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6780 Grevenmacher, 18, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 95.838.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073800/10.

(090086677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**G.O.IB-SIV Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.639.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of February,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

G.O. IB - SIV MALTA LIMITED, a company governed by the laws of Malta, having its registered office in 259 St. Paul Street, Valletta VLT1213, Malta, registered with the trade and companies register in Malta under number C33427,

here represented by Mrs Monica RODRIGUEZ, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as the current sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "G.O. IB - SIV LUXEMBOURG TWO S. à r. l.", with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg, section B number 98639, has been incorporated by deed dated December 16, 2003 enacted by Notary Marc Lecuit, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 2, 2004 under number 249 and amended pursuant to a deed of notary Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on December 19, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 28, 2009 number 188, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*Resolutions:*

The Sole Shareholder decides to transfer the Company's registered office from 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg and to amend subsequently article 5 first sentence of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 5. (1<sup>st</sup> sentence).** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

G.O. IB - SIV MALTA LIMITED, une société régie selon les lois de Malte, ayant son siège social au 259 St. Paul Street, Vallette VLT1213, Malte, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de, Malte sous le numéro C33427, ici représentée par Madame Monica RODRIGUEZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique actuel ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée G.O. IB - SIV Luxembourg TWO S. à r. l., ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 98.639, a été constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 2003 par le notaire Marc Lecuit, de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 mars 2004 sous le numéro 249 et modifié par acte du notaire Martine Schaeffer de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 janvier 2009 numéro 188, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

#### Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 121, Avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 5 première phrase des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Monica Rodriguez, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mars 2009. LAC/2009/8035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009072160/202/71.

(090085313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

#### **Feronia SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 143.398.

Im Jahre zweitausendundneun, am zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die Versammlung) der FERONIA SICAV SIF, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital gemäß dem luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in der Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), mit eingetragenem Sitz in 4, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 143.398 (die Gesellschaft) statt, welche durch die Notarin Martine Schaeffer am 10. Dezember 2008 gegründet und im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 3028 am 29. Dezember 2008 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Maren STADLER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in Luxemburg, welcher von der Versammlung gemäß Art. 26.4 der Satzung durch Mehrheitsentscheid zuvor ernannt wurde, eröffnet.

Dieser bestimmte Frau Hana GILBERT als Schriftführer, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg

und Frau Marjorie ANDRE als Stimmzähler der Versammlung, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Nach der Ernennung der Versammlungsleitung erklärte der Vorsitzende folgendes:

I. die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste aufgeführt. Die Anwesenheitsliste und die Vollmachten werden nach deren Unterzeichnung durch die Aktionäre oder die Bevollmächtigten der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien der Gesellschaft, die 100% des Gesellschaftskapitals darstellen, auf der Aktionärsversammlung anwesend sind, so dass die Versammlung rechtskräftig über alle Tagesordnungspunkte abstimmen kann, die auf der den Aktionären bekannten Tagesordnung genannt werden.

III. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft erklären, dass sie unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und/oder gesellschaftsvertraglicher Förmlichkeiten und Fristen, welche für die Einberufung und Abhaltung einer Aktionärsversammlung befolgt werden müssen, eine Generalversammlung abhalten wollen.

IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Abänderung verschiedener Artikel der Gesellschaftssatzung; und
2. Verschiedenes.

Nachdem den Aktionären die Tagesordnung bekannt gegeben und diese von diesen anerkannt wurde, fassen sie folgenden Beschluss:

#### *Beschluss*

Die Versammlung beschließt die Gesellschaftssatzung wie folgt zu ändern:

[...]

" **Art. 1 Name.** Zwischen dem Zeichner und allen künftigen Aktionären (die Aktionäre) besteht eine Gesellschaft in Form einer "société anonyme", die gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 für spezialisierte Investmentfonds (das Gesetz von 2007) unter der Bezeichnung FERONIA SICAV SIF (nachstehend die Gesellschaft) als "société d'investissement à capital variable" gilt und als "fonds d'investissement spécialisé" mit einem oder mehreren Teilfonds organisiert ist.

[...].

#### **Art. 3. Zweck.**

3.1. Zweck der Gesellschaft im Allgemeinen ist es, das ihr zur Verfügung stehende Kapital innerhalb eines Teilfonds in gemäß dem Gesetz von 2007 zulässige Vermögenswerte nach den Grundsätzen der Risikostreuung gemäß CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) Rundschreiben 07/309, zu investieren. Die Gesellschaft darf hierzu ausschließlich Anteile an Unternehmen halten, die keine Konzernunternehmen eines Aktionärs im Sinne der Bestimmungen von § 18 des deutschen Aktiengesetzes sind es sei denn, der Zweck des Unternehmens ist beschränkt auf das Halten von Anteilen an konzernfremden Unternehmen oder Immobilien. Die besonderen Anlageziele und Anlagerichtlinien jedes Teilfonds werden jeweils in Teil II des Emissionsdokuments dargestellt. Dabei sind die Beschränkungen gemäß dieser Ziffer 3.1 für sämtliche Teilfonds zu beachten.

[...].

3.5. Die Gesellschaft darf grundsätzlich alle Maßnahmen ergreifen und alle Transaktionen durchführen, die sie zur Erreichung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich hält, vorausgesetzt die Gesellschaft beachtet die in Ziffer 3.1 dieser Satzung geregelten Beschränkungen sowie die im Gesetz von 2007 enthaltenen Bestimmungen.

### **Abschnitt II - Gesellschaftskapital - Aktien - Nettoinventarwert**

[...].

#### **Art. 8. Ausgabe von Aktien.**

[...].

8.3. Der Ausgabepreis der auszugebenden Aktien basiert in der Regel auf dem geltenden Nettoinventarwert pro Aktie der betreffenden Klasse im betreffenden Teilfonds, der gemäß Artikel 12 der vorliegenden Satzung ermittelt wird, zuzüglich etwaiger zusätzlicher Prämien oder Gebühren, die vom Verwaltungsrat festgelegt und im Emissionsdokument aufgeführt sind. Abweichend hiervon (i) werden Aktien jeder Klasse, die als Erstemission in einem beliebigen Teilfonds ausgegeben werden, zu einem Erstausgabepreis angeboten, der vom Verwaltungsrat festgelegt wird und dem Emissionsdokument zu entnehmen ist, und (ii) können Aktien jeder Klasse in einem beliebigen Teilfonds zu einem festen Ausgabepreis über eine begrenzte Zeichnungsfrist ausgegeben werden, welche vom Verwaltungsrat festgelegt werden und dem Emissionsdokument zu entnehmen ist.

[...].

#### **Art. 12. Nettoinventarwert.**

12.1. [...].

c. Wertpapiere und Geldmarktinstrumente, die nicht an einer Börse amtlich notiert sind, ebenfalls zum letzten verfügbaren bezahlten Kurs bewertet, sofern die Gesellschaft zur Zeit der Bewertung diesen Kurs für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere veräußert werden können und ansonsten zum wahrscheinlichen Realisierungswert;

[...].

#### **Art. 29. Laufzeit, Auflösung und Verschmelzung von Teilfonds.**

29.1 [...].

29.2 Der Verwaltungsrat kann die Auflösung eines Teilfonds beschließen, wenn der Nettoinventarwert dieses Teilfonds unterhalb von 1.250.000 € oder den Gegenwert in der Referenzwährung des jeweiligen Teilfonds fällt oder wenn eine

Veränderung der wirtschaftlichen oder politischen Situation in Verbindung mit dem jeweiligen Teilfonds eine solche Auflösung rechtfertigen würde. Die betroffenen Aktionäre werden durch die Gesellschaft vor dem Inkrafttreten der Auflösung von einer eventuellen Entscheidung zur Auflösung des betreffenden Teilfonds in Kenntnis gesetzt. In der entsprechenden Benachrichtigung werden die Gründe für die Auflösung und die damit verbundenen Maßnahmen dargelegt. [...]."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

#### *Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Stadler, H. Gilbert, M. Andre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21400. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009073254/5770/99.

(090086631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

### **Gourmand'In S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

L'an deux mille neuf, le quatorze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GOURMAND'IN S.A., avec siège social à L-4620 Differdange, 7, rue Emile Marc,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 111.714,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 07 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 320 du 13 février 2006.

La séance est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Mahmoud DERGUIANI, expert-comptable, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Transfert du siège social de L-4620 Differdange, 7, rue Emile Marc à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4620 Differdange, 7, rue Emile Marc à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Derguiani, Conde, Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2009. Relation: EAC/2009/5882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009072168/219/48.

(090085547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2009.

**Michelman International Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 128.438.

In the year two thousand nine, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MICHELMAN, INC., having its registered office in 9080 Shell Road, Cincinnati, Ohio 45236, USA (Register-number 772719) (hereafter the "Subscriber" or the "Sole Shareholder")

here represented by Me Quentin RUTSAERT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 16<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Michelman International Sàrl, having its registered office in L-8308 Capellen, 89D, Rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 128438,

incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1492 of July 18<sup>th</sup>, 2007

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 512,750.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each to an amount of five hundred twenty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 525,250.-) by the creation and issuing of twenty thousand five hundred and ten (20.510) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), with a total share premium in a total amount of seven point sixty euro (EUR 7.60-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of hundred fifty (150) shares, numbered 851-1000, held by the Subscriber in Michelman International Belgium Sprl, a private limited liability company having its registered office in B-6790 Aubange, Zoning Industriel Aubange 00 registered at the Banque-Carrefour des Entreprises et Registre de Commerce de Belgique under the number 0441.566.170 (the "Contribution").

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of five hundred twelve thousand seven hundred fifty seven point sixty euro (EUR 512,757.60-) of which the amount of five hundred twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 512,750.-) is allocated to the share capital and the amount of seven point sixty euro (EUR 7.60-) will be allocated to the share premium account.

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a report has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued (the "Report").

That Report dated April 16<sup>th</sup>, 2009, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at five hundred twenty-five thousand two hundred and fifty euro (EUR 525,250.-) divided into twenty one thousand and ten (21,010) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le quatre juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MICHELMAN, INC., ayant son siège social à 9080 Shell Road, Cincinnati, Ohio 45236, USA (Register-number 772719) (ci-après "Souscripteur" et l'"Associé")

ici représentée par Me Quentin RUTSAERT, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 16 avril 2009.

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Michelman International Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 89D, Rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 128.438,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1492 du 18 juillet 2007

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent douze mille sept cent cinquante euros (512.750,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à un montant de cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (525.250,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille cinq cent dix (20.510) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de sept virgule soixante euros (7,60-EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature de cent cinquante (150) actions, numérotés 850-1000, émises par Michelman International Belgium Sprl, une société privé à responsabilité limitée, ayant son siège social à B-6790 Aubange, Zoning Industriel Aubange 00

inscrite au Banque-Carrefour des Entreprises et Registre de Commerce de Belgique sous le numéro 0441.566.170 détenues par le Souscripteur (l'"Apport").

L'Apport est acte comme représentant un apport total net d'un montant de cinq cent douze mille sept cent cinquante-sept virgule soixante euros (512.757,60- EUR), dont le montant de cinq cent douze mille sept cent cinquante euros (512.750,- EUR) sera alloué au capital social et le montant de sept virgule soixante euros (7,60- EUR) sera alloué au compte prime d'émission.

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un rapport a été établi par le gérant de la Société, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrits et évalué (le "Rapport").

Ce Rapport daté du 16 avril 2009 restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (525.250,- EUR) divisé en vingt et un mille dix (21.010) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.900,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22258. Reçu 75 €.- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009073290/206/126.

(090087161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **Chama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 76.958.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073686/10.

(090086586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

#### **BR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.133.

*Extrait des résolutions des actionnaires de la société adoptées en date du 8 juin 2009.*

- La démission de Hermanus Roelof Willem Troskie en tant que gérant de classe B avec effet au 8 juin 2009 a été acceptée, confirmée et ratifiée.

- Noel Mc Cormack, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 8 juin 2009.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009072605/17.

(090086497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2009.

---

**Minicri International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009073722/10.

(090086742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Inter-Storages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.834.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Marco SCALDAFERRI, avocat, demeurant au 44, Via Labicana, 00184 Rome, Italie.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009073801/22.

(090087475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**LAFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 84.750,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009073735/13.

(090086761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---